







Conservez ce guide à portée de main. Il pourrait s'avérer utile.

NUMÉROS D'URGENCES

Urgences (GSM): 112

Samu : 15

Police Secours: 17

Pompiers: 18

Police Municipale: 04.90.69.46.42

Mairie: 04.90.66.01.39

ocument
Information
Communal
des Risques
\\ajeurs

Mairie de Saint-Didier 60 le cours – 84210



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le **risque majeur** est un événement d'origine naturelle ou technologique qui peut causer de très graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Face aux risques majeurs, la commune de Saint- Didier a mis en place son **Plan Communal de Sauvegarde** (Loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile).

Ce plan a pour objet d'assurer votre protection et de vous aider en cas de situation dangereuse. Il est déclenché par le Maire et est appliqué, sous son autorité et sa responsabilité, par les services municipaux.

Cependant, chacun peut être concerné par un risque à tout moment. Il est donc important de s'y préparer. C'est pourquoi ce document d'information reprend l'ensemble des risques auxquels les Saint-Didierois peuvent être confrontés, ainsi que les conseils de comportement qui vous permettront d'acquérir les bons réflexes.

SURVEILLANCE ET ALERTE

L'alerte est signifiée par la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

Vous pouvez être alerté pour trois types de risques présents sur la commune :

- **Risques naturels**: Inondation, incendie, mouvement de terrain, tempête.
- Risque sanitaire : Pandémie.
- Risques technologiques : Risque industriel, transport de matières dangereuses.

COMMENT APPELER LES SECOURS



Avant toute chose **gardez votre calme**. N'oubliez pas que vos interlocuteurs ne savent pas ce qu'il se passe. Vous devez leur fournir **des informations précises** pour qu'ils puissent prendre les mesures les plus adaptées à la situation.

Identifiez-vous:

Déclinez vos noms et prénoms. Précisez le numéro de téléphone d'où vous appelez (cela permettra aux secours de vous rappeler en cas de besoin et de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un canular).

Précisez la nature du sinistre :

Indiquez s'il s'agit d'un accident de la circulation, d'un incendie, d'une explosion, d'un effondrement, d'un malaise ...

Indiquez le lieu du sinistre :

Donnez un maximum de détails : ville, rue, numéro de la maison ou de l'immeuble, numéro de la porte, étage, codes d'entrée, ...

Décrivez le nombre et l'état des victimes :

Précisez-le nombre de victime, leur âge approximatif (enfants, adultes, personnes âgées) et leur sexe. Indiquez si les victimes sont conscientes ou non, si elles saignent, parlent ... Donnez leur position.

Indiquez les mesures adoptées :

Indiquez les gestes de premiers secours effectués et les mesures de sécurité prises par vous-même ou une autre personne.

Précisez si la situation présente des risques :

Avertissez les secours des risques d'incendie, d'explosion, de collision ... liés à l'accident.

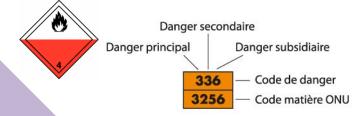
Sauf instruction contraire, ne raccrochez pas.



TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE

Si vous êtes témoin de l'accident : Donnez l'alerte en composant le 18 (Pompier) et le 17 (Gendarmerie) en précisant le lieu, le nombre de victime, le numéro de la plaque orange et la description de la plaque losange du véhicule.

Suivez les instructions qui vous seront données.



ALERTE

C'est le Codis (pompiers) et les services de la Préfecture, qui les premiers lancent l'alerte par un message diffusé aux communes. La commune de Saint-Didier avertit alors les riverains du danger et met en place le dispositif approprié. Un périmètre de sécurité et une évacuation de la zone peuvent être mis en place par les autorités.

CONSIGNES









Mettez-vous à l'abri Eloignez-vous des surfaces vitrées Fermez portes et fenêtres Arrêtez les ventilations

Ecoutez la radio 100.4 FM N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Le signal national d'alerte

Émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant.

A quoi il sert?

Il vous signale un danger imminent ou en cours. Réagissez immédiatement. Adoptez les comportements réflexes de sauvegarde.

L'alerte:

3 séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence.

Fin de l'alerte :

Son continu de 30 secondes.

Les essais mensuels :

1 séquence d'une minute et 41 secondes tous les 1ers mercredis du mois.



INONDATION

La commune est concernée par le risque d'inondation de type crue torrentielle, due à de violentes précipitations sur un bassin versant réduit. La puissance et la vitesse de la masse d'eau emporte tout sur son passage : elle peut former des embâcles qui, par la suite, cèdent brutalement et augmentent l'aléa. Le village de SAINT DIDIER est traversé par deux cours d'eau : La Nesque et le Barbaras.

ALERTE

C'est le Codis (pompiers) et les services de la Préfecture qui les premiers lancent l'alerte par un message diffusé aux communes. Les communes en amont de la Nesque (Venasque pour Saint-Didier) préviennent de la montée des eaux. La commune de Saint-Didier avertit alors les riverains du danger et met en place le dispositif approprié.

CONSIGNES



Coupez électricité





Ecoutez la radio 100.4 FM



Mettez-vous à

l'abri

N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ils sont en sécurité



libérez les lignes pour les secours

INCENDIE

Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions : une source de chaleur (flamme, étincelle) ; un apport d'oxygène : le vent qui active la combustion : un combustible (végétation).

Plus que l'essence forestière elle-même c'est l'état de la forêt et des espaces naturels qui s'avèrent déterminant dans la propagation du sinistre. Le risque d'incendie sur notre commune est bien réel. Les zones les plus exposées se situent dans le quartier des Garrigues et des Vocades.

ALERTE

C'est en général un témoin ou les comités communaux des feux de forêts qui alertent les secours. Suivant l'avancée de l'incendie, les secours mettent en place un périmètre de sécurité et peuvent ordonner, en collaboration avec la mairie et les services de police, une évacuation.

CONSIGNES



Coupez électricité et gaz



Dégagez les voies d'accès et chemins. Arrosezles extérieurs.



rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez les volets. portes et fenêtres. Calfeutrez avec des linges mouillés



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt. Ne sortez pas sans ordre des autorités

Vigilance rouge

Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement

Si vous devez absolument vous déplacer : Signalez votre départ et la destination à des proches. Munissez-vous d'équipement spéciaux et du matériel en cas d'immobilisation prolongée.

Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion

Canicule:

Vigilance orange.

Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5l d'eau par jour et mangez normalement

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)

Vigilance rouge:

N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau ; personnes âgées : buvez 1,5l d'eau par jour et mangez normalement.

Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)

Grand froid:

Vigilance orange.

Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.

Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)

Evitez les efforts brusques

Ne pas faire fonctionner en continu les chauffages d'appoint Ne jamais utiliser de cuisinières, braseros, ect...pour se chauffer.

Ne pas consommer de boissons alcoolisées.

Vigilance rouge

Evitez toute sortie au froid.

Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains)

Evitez les efforts brusques

Ne pas faire fonctionner en continu les chauffages d'appoint.

Ne jamais utiliser de cuisinières en continu, les braseros, ect...pour se chauffer.

Ne pas consommer de boissons alcoolisées.

Vent violent:

Vigilance orange

Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.

Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'obiets

N'intervenez pas sur les toitures.

Rangez les objets exposés au vent.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Vigilance rouge

Restez chez vous et évitez toute activité extérieure

Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents et empruntez de préférence les grands axes de circulation

Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Orages:

Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques

À l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées

Vigilance rouge

Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses. Évitez les activités extérieures de loisir

Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

Neige-verglas:

Vigilance orange

Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.

Respectez les restrictions de circulation et de déviation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion

RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est défini comme un évènement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Sur la commune deux installations classées sont présentes : les établissements REYNAUD et la cave coopérative vinicole.

ALERTE

C'est le Codis (pompiers) et les services de la Préfecture qui les premiers lancent l'alerte par un message diffusé aux communes. La commune de Saint-Didier avertit alors les riverains du danger et met en place le dispositif approprié. Un périmètre de sécurité et une évacuation de la zone peuvent être mis en place par les autorités.

CONSIGNES



Mettez-vous à

l'abri





Ecoutez la radio 100.4FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

SÉISME

Fermez portes et

fenêtres

Arrêtez les

ventilations

Le séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont en fonction de la distance au foyer, de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de Saint-Didier est située dans une zone de sismicité 3. c'està-dire une zone de sismicité modérée.

ALERTE

A ce jour, il n'existe aucune méthode scientifique permettant de prévenir un séisme. Seul des réseaux d'observations permettent de déterminer l'épicentre de l'intensité.

CONSIGNES

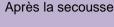
A la première secousse



Abritez-vous



Ecartezvous des bâtiments





Mettez-vous à l'abri



chercher vos enfants à l'école pour les secours Ils sont en sécurité



Ne téléphonez pas Libérez les lignes

RISQUE METEOROLOGIQUE

Comme toutes les communes le rique météorologique ayant une intensité importante peut survenir sur notre commune. Une carte de vigilance météorologique est élaborée par météo France. Le niveau de vigilance est présenté sous une échelle de couleurs.

niveau 1 : Risque faible

PAS DE VIGILANCE particulière



niveau 2 :
Risque moyen



Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

niveau 3 : *Risque fort*



Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

niveau 4 : Risque très fort



Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Exemple de carte vigilance météo France

